

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIERES

8 juillet 2013

L'an deux mille treize, le 8 juillet à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 2 juillet 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, M. BREUILLÉ, C. EGEA, C. POLENTINI, C. TISON et
MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN,
A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Joëlle BEAUGEON (Pouvoir à C. EGEA en date du 08/07/2013)
Mme Simone BRANON-MAILLET (Pouvoir à H. EL GARES en date du 01/07/13)
Mme Christine PICCA (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 01/07/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 01/07/13)
M. Yves PERRIER (Pouvoir à G. MORIN en date du 24/06/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, Geneviève PROSCHE-LEMAIRE
et M. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 24 juin 2013

Le procès verbal du conseil municipal du 24 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

Lancement de la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme

Les conseillers prennent acte à l'unanimité de l'information.

RAPPORT

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

DEL072-13 Rapport 2012 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise

Les conseillers prennent acte à l'unanimité du rapport.

INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL073-13 Avis sur le projet de périmètre de la fusion de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole et des communautés de communes du Balcon sud de Chartreuse et du sud Grenoblois à compter du 1^{er} janvier 2014

Sous la conduite du Préfet de l'Isère, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a adopté le 12 décembre 2011 un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). La CDCI s'était ensuite prononcée favorablement sur le principe du regroupement des trois établissements publics de coopération intercommunale et sur l'entrée en vigueur de la fusion le 1^{er} janvier 2014.

L'arrêté préfectoral du 24 mai 2013 comprend la fusion de :

- la Communauté d'agglomération de Grenoble Alpes-Métropole :
Claix, Murianette, Corenc, Noyarey, Domène, Poisat, Echirolles, Saint Egrève, Eybens, St-Martin-d'Hères, Fontaine, St Martin le Vinoux, Fontanil - Cornillon, St Paul de Varcès, Gières, Sassenage, Grenoble, Seyssinet-Pariset, La Tronche, Seyssins, Le Gua, Varcès Allières et Risset, Le Pont de Claix, Venon, Meylan, Veurey-Voroize, Miribel- Lanchâtre, Vif.
- la Communauté de communes du Balcon sud de la Chartreuse :
Le Sappey en Chartreuse, Mont Saint-Martin, Proveysieux, Quaix en Chartreuse, Sarcenas.
- la Communauté de communes du Sud Grenoblois :
Bresson, Notre-Dame-de-Mésage, Brié-et-Angones, St Barthélémy-de-Séchilienne, Champagnier, St Georges-de-Commiers, Champ-sur-Drac, St Pierre-de-Mésage, Herbeys, Séchilienne, Jarrie, Vaulnaveys-le-Bas, Montchaboud, Vaulnaveys-le-Haut, Notre-Dame-de-Commiers, Vizille.

Le conseil municipal approuve par 18 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions la fusion de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole, de la communauté de communes du Balcon Sud de Chartreuse et de la communauté de communes du Sud Grenoblois et le périmètre de la nouvelle intercommunalité.

DEL074-13 Règles de composition du conseil communautaire de Grenoble-Alpes Métropole

L'accord local de libre répartition des sièges entre les communes doit être défini avant le 31 août 2013. Il entrera en vigueur à l'issue des élections de mars 2014. A défaut d'accord obtenu avant cette date, la répartition des sièges sera automatique et s'opérera à la répartition proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition des délégués communautaires au sein de la communauté issue de la fusion de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole et des communautés de communes du Balcon Sud de Chartreuse et du Sud Grenoblois, qui équivaut pour Gières à 2 représentants.

PERSONNEL

Rapporteur : Pierre VERRI

DEL075-13 Modification partielle du tableau des effectifs

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression d'un poste d'A.T.S.E.M. principal 2^{ème} classe à temps non complet (31h30) et la création d'un poste d'A.T.S.E.M. principal 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2013, la suppression d'un poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe à temps non-complet (28h45) et la création un poste d'A.T.S.E.M. 1^{ère} classe à temps non complet (23h27) au 1^{er} septembre 2013, la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2013, la suppression de poste d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

URBANISME

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

DEL076-13 Création d'une station « autopartage » place de la République

La création d'une station « autopartage » est envisagée place de la République, afin d'offrir à la population la possibilité de disposer d'un véhicule en libre accès. La société Alpes-autopartage, dont la marque est « Cité Lib », propose de mettre à disposition un véhicule thermique sur une place de stationnement public réservée à ce service et aménagée par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'un véhicule « autopartage » place de la République, le financement de ce service pour la première année d'utilisation (7.200 € HT), l'aménagement de la place de stationnement public et la signature de la convention.

DEL077-13 Vente de terrain à M. CANAVESIO – rue des Routoirs

La rue des Routoirs doit être prolongée en direction du quartier du Chamandier. Suite à ces aménagements, la commune va disposer d'un délaissé de voirie susceptible d'être cédé aux riverains. Au droit de la propriété de M. CANAVESIO, le délaissé de voirie, d'une superficie de 79m², correspond à une portion de l'espace public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le déclassement du terrain situé au droit de la propriété de M. CANAVESIO, et sa cession au prix de 395€.

DEL078-13 Echange de terrains entre la commune et M. ESTRINE – rue des Routoirs

La commune a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme en vigueur un emplacement réservé (ER11), destiné à l'élargissement au carrefour de la rue de la Gare et de la rue des Routoirs et à l'élargissement de la rue des Routoirs (2,00 m), afin d'y aménager la voirie et les trottoirs. Il convient d'acquérir le terrain nécessaire à l'aménagement de la rue des Routoirs pour la sécurité des usagers.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la partie de la parcelle (116m²) appartenant à M. ESTRINE par échange sans soulte, le déclassement du terrain situé au droit de

la propriété de M. ESTRINE (177m²) et la reconstruction d'une clôture le long du terrain acquis par la commune.

DEL079-13 Modalités de recouvrement de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz

Le 18 mars 2013, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère – SEDI – a délibéré afin de proposer aux communes et au Conseil Général de recouvrer pour leur compte auprès des exploitants les montants de redevance dus chaque année pour l'occupation du domaine public communal et départemental par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, et de reverser à chaque commune et au Conseil Général le produit de la redevance en conservant 10% du montant de la redevance au titre des frais de recouvrement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recouvrement par le SEDI pour le compte de la commune du produit de la redevance.

TRAVAUX

Rapporteur : Ange PERCONTE

DEL080-13 Signature du marché relatif aux travaux de construction de deux salles de rencontres associatives à la Plaine des sports

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature des marchés pour les trois derniers lots à attribuer dans le cadre de cette consultation :

lot 04 : menuiseries extérieures – rideaux métalliques – brises soleil

Entreprise Serrurerie ASTAES – 38610 Gières pour un montant de 93 507,98 € HT

Pour le lot 07 : menuiserie intérieure

Menuiserie PROPONNET – 38270 Beaurepaire pour un montant de 41 669,00 € HT

lot 08 : serrurerie – métallerie

Entreprise Serrurerie ASTAES – 38610 Gières pour un montant de 35 314,91 € HT

DEL081-13 Signature du marché relatif à l'aménagement de la voirie de l'écoquartier « Petit Jean »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature des marchés pour trois lots à attribuer dans le cadre de cette consultation :

lot n° 1 : voirie

Entreprise ROUTIERE CHAMBARD (38160 St Marcellin) pour un montant de 823 073,50 € HT

lot n° 2 : maçonnerie – clôture

Entreprise EIFFAGE TP (38400 St Martin d'Hères) pour un montant de 46 471,30 € HT

lot n° 3 : éclairage – réseaux secs associés

Entreprise GTP – Grésivaudan Travaux publics (38400 St Martin d'Hères) pour un montant de 138 560,50 € HT

DEL082-13 Avenant n°4 au marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux

A compter de septembre 2013, les locaux de l'école élémentaire vont être occupés le mercredi matin. Par conséquent, il convient d'ajouter une prestation de nettoyage de ces locaux le mercredi après-midi. Les prix forfaitaires annuels sont pour le petit bâtiment 2 481,17 € HT soit 2 967,48 € TTC et pour le grand bâtiment 4 665,92 € HT soit 5 560,84 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de l'avenant n°4 au lot 01.

COOPERATION MEDITERRANEENNE

Rapporteur : Georges MORIN

DEL083-13 Subvention à l'Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme (AFRAT)

Dans le cadre de la coopération avec la Palestine, les associations Tétraktys et AFRAT ont présenté leur projet de développement rural qui consiste en la structuration d'un tourisme rural de randonnée autour du sentier d'Abraham. Cette action vise à mettre en place un itinéraire de randonnée entre Jéricho et Hébron, permettant aux populations locales de profiter des retombées économiques.

Le regroupement en intercollectivité a déjà permis d'obtenir un cofinancement à l'Agence Française de Développement à hauteur de 600.000€, en contrepartie d'un engagement financier de l'ensemble des collectivités engagées dans le projet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 3 000 € et désigne l'AFRAT comme maître d'ouvrage de ces opérations.

DEL084-13 Adoption d'une convention tripartite pour l'accueil d'étudiants palestiniens

Dans le cadre de la coopération avec la Palestine, le Consulat de France à Jérusalem et sa mission de coopération universitaire a sollicité la commune pour l'hébergement de deux étudiants palestiniens durant l'année scolaire 2013-2014 en résidence universitaire. Un partenariat sera conclu à travers une convention tripartite engageant la Société Dauphinoise d'Habitat (SDH), le Consulat de France à Jérusalem et la ville de Gières qui prend en charge les loyers. Cette opération pourra être renouvelée dans la limite de 2 étudiants par année scolaire.

Le conseil municipal approuve par 21 voix pour et 3 abstentions la signature de la convention et la prise en charge des loyers sur une année scolaire pour le ou les logements qui accueilleront les étudiants.

QUESTIONS DIVERSES

☺ ☺ ☺

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21h45.